



COSOB

COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS DE BOURSE

RAPPORT ANNUUEL 2005 COSOB



COSOB

COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

RAPPORT ANNUEL COSOB 2005

Chapitre 1

PRESENTATION DE LA COMMISSION

Chapitre 2

*ACTIVITES DU MARCHE DES
VALEURS MOBILIERES*

Chapitre 3

*INTERMEDIATION BOURSIERE ET
INFRASTRUCTURE DE MARCHE*

Chapitre 4

COOPERATION INTERNATIONALE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse

Le Président,

Alger le 12 octobre 2006

Monsieur le chef du Gouvernement,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2005 de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi 03-04 du 17 février 2003, modifiant et complétant le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, relatif à la bourse des valeurs mobilières.

Ce rapport traite de l'activité du marché des valeurs mobilières durant l'année 2005.

Concernant le marché des émissions obligataires , l'année 2005 peut être considérée, avec un montant émis de 62,72 Milliards de dinars contre 44,89 Milliards de dinars en 2004, soit un accroissement de 40%, comme l'année de consolidation du marché obligataire algérien.

En effet, le montant des fonds levés en 2005 constitue un record.

Il s'agit là du premier fait majeur concernant ce marché. Le second fait majeur est, sans conteste, l'arrivée, sur ce même marché, de la première entreprise privée. Ce fait constitue une première pour le marché financier algérien qui n'a enregistré jusque là aucun appel au marché émanant d'une entreprise privée.

Il traduit la confiance des opérateurs économiques dans le marché obligataire ainsi que dans les acteurs qui l'animent et l'encadrent.

Ce marché montre ainsi des perspectives de développement prometteuses qu'il s'agit de consolider davantage afin qu'il puisse contribuer d'une manière encore plus significative au financement de l'investissement constituant ainsi une source complémentaire au financement bancaire de l'économie.

Le développement du marché obligataire peut constituer la première étape dans le développement des marchés financiers dans un marché émergent comme le nôtre.

Le marché obligataire se développe aujourd'hui dans un environnement favorable caractérisé par des améliorations induites par la modernisation du système bancaire, notamment par la mise en œuvre du nouveau système de paiement et par une meilleure gestion du risque par les banques.

Cependant, des améliorations doivent être apportées à ce marché en termes de liquidité, de transparence des transactions et de diffusion de l'information.

Par ailleurs, ce marché est complètement déconnecté du marché boursier. La COSOB travaille actuellement à trouver des passerelles entre le marché obligataire et le marché boursier afin de rompre le cloisonnement qui caractérise aujourd'hui ces deux marchés.

Si le marché obligataire a connu, en 2005, un développement satisfaisant, il n'en est pas de même pour le marché des actions.

Il y a lieu, tout d'abord, de signaler qu'aucune nouvelle introduction en bourse n'a été enregistrée pour la cinquième année consécutive.

C'est ainsi que le marché boursier continue à fonctionner avec seulement trois titres de capital et une capitalisation boursière insignifiante : 10,4 Milliards DA.

Le cours des actions des sociétés EGH El Aurassi et Saïdal a connu un léger redressement en 2005 après une très forte chute par rapport au cours d'introduction. La société Eriad-Sétif, quant à elle, connaît de graves difficultés financières qui rendent son maintien à la cote incertain.

Le nombre très réduit de titres cotés à la bourse d'Alger n'offre aucune diversification de placement aux investisseurs.

Cette absence d'approvisionnement du marché boursier durant plusieurs années n'a pas manqué d'avoir un impact négatif sur la confiance des investisseurs dans les perspectives de développement d'un véritable marché financier en Algérie.

Afin de remédier à cette situation, la COSOB recommande d'étudier l'opportunité de recourir au marché boursier lors de la privatisation des grandes entreprises publiques remplissant les conditions d'introduction en bourse et ce, en réservant une partie du capital au public investisseur.

En plus d'approvisionner le marché boursier en titres nouveaux, cette approche permet de favoriser le développement de l'actionnariat public.

Mais pour que ces actions se réalisent dans des conditions optimales, il faut que le marché lui-même fonctionne selon des normes à même de répondre aux attentes des investisseurs et des entreprises en termes d'efficacité, de sécurité et de liquidité.

Dans ce cadre, la COSOB, en concertation avec les acteurs du marché, a défini un plan de modernisation et de développement de la bourse d'Alger.

Ce plan a été approuvé par le Ministre des Finances ainsi que par le Ministre Délégué à la Réforme Financière. S'étalant sur une période de deux ans, il devra démarrer au premier trimestre 2007.

Ce plan vise à moderniser le fonctionnement de la bourse d'Alger notamment par l'introduction d'un système de négociation électronique et à définir les actions à mettre en œuvre en vue d'un approvisionnement régulier du marché en titres nouveaux.

Cet important projet de modernisation et de développement de la bourse d'Alger permettra à l'Algérie de se doter d'une bourse correspondant aux ambitions légitimes que la place financière d'un pays de l'importance de l'Algérie se doit de nourrir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef du Gouvernement, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Ali Sadmi



Créée par le décret législatif n° 93-10 du 23 mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) est une autorité de régulation indépendante jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière

La COSOB est composée d'un Président et de six (06) membres.

Le Président est nommé par décret présidentiel pour un mandat de quatre ans. Les membres de la Commission sont nommés en fonction de leurs compétences financière et boursière pour une durée de quatre (4) ans, par voie réglementaire, selon la répartition suivante :

- un magistrat proposé par le ministre de la justice;
- un membre proposé par le ministre chargé des finances;
- un professeur d'université proposé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur;
- un membre proposé par le gouverneur de la Banque d'Algérie;
- un membre choisi parmi les dirigeants des personnes morales émettrices de valeurs mobilières ;
- un membre proposé par l'ordre national des experts comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

La COSOB dispose d'une subvention allouée sur le budget de l'Etat et perçoit des redevances sur les actes et services rendus dans l'exercice de ses attributions. Les règles d'assiette, de calcul et de recouvrement des redevances sont fixées par voie réglementaire.

La Commission a pour mission d'organiser et de surveiller le marché des valeurs mobilières en veillant notamment :

1- A la protection des investisseurs en valeurs mobilières :

La COSOB veille à la protection des investisseurs par la délivrance d'un visa sur les notices d'information établies par toute entreprise qui fait appel public à l'épargne à l'occasion d'une émission de valeurs mobilières, d'une introduction en bourse ou à l'occasion d'opérations d'offres publiques.



En plus de ce contrôle préalable de l'information, la Commission exerce un contrôle à posteriori sur les sociétés admises à la cote et qui porte sur les publications légales et réglementaires auxquelles sont soumises ces sociétés : états financiers, rapports annuels.

Le visa de la Commission ne comporte pas d'appréciation sur la qualité de l'opération envisagée par l'émetteur. Il signifie que l'information contenue dans les notices d'information est pertinente, cohérente et suffisante pour permettre à l'investisseur de prendre sa décision de souscrire ou d'acquérir des valeurs mobilières, en connaissance de cause.

2- Au bon fonctionnement et à la transparence du marché des valeurs mobilières :

La surveillance du marché a pour objectif principal d'assurer l'intégrité et la sécurité du marché des valeurs mobilières par le contrôle des activités des intermédiaires en opérations de bourse, des teneurs de compte -conservateurs de titres, de la société de gestion de la bourse des valeurs, du dépositaire central des titres et des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Cette surveillance permet au régulateur de s'assurer que :

- les intermédiaires en opérations de bourse respectent les règles visant à protéger le marché de tout comportement frauduleux ou inéquitable;
- le marché fonctionne selon les règles garantissant la transparence et la protection de l'investisseur;
- l'administration et la gestion des titres sont effectuées conformément aux dispositions légales et réglementaires les régissant;

3-Les pouvoirs de la Commission :

Afin de lui permettre d'accomplir ses fonctions, le législateur a doté la Commission de pouvoirs réglementaire, d'agrément, de contrôle, d'enquête, disciplinaire et arbitrale.



Le pouvoir disciplinaire et arbitral :

Il est institué au sein de la COSOB une chambre disciplinaire et arbitrale qui comprend le Président, deux (02) membres élus parmi les membres de la COSOB, et deux (02) magistrats désignés par le ministre de la Justice.

Le Président de la COSOB assure la présidence de la chambre.

- En matière disciplinaire, la chambre est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des I.O.B ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

- En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement du marché boursier intervenant :

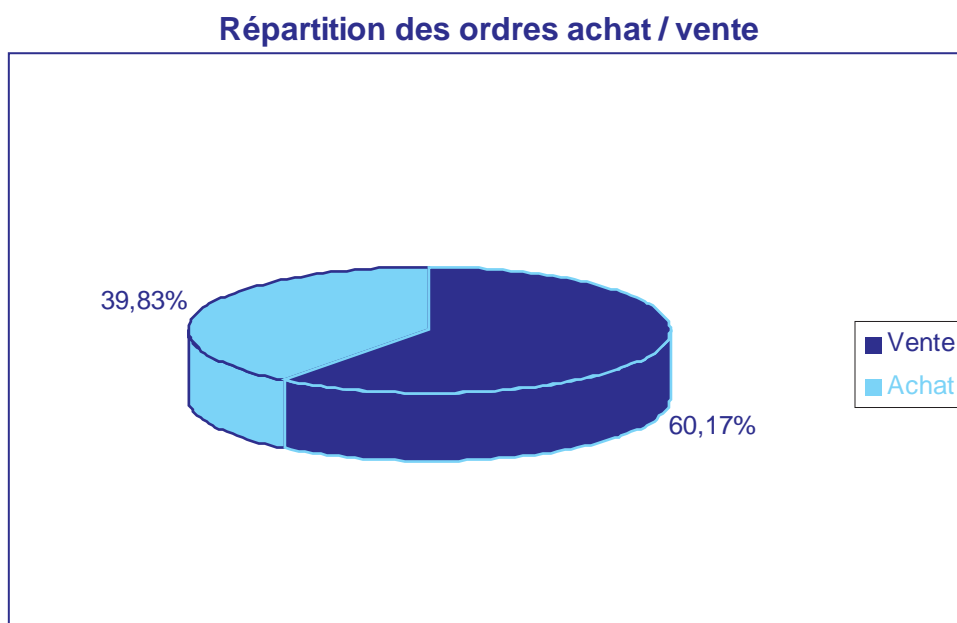
- entre I.O.B;
- entre I.O.B et la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV);
- entre I.O.B et leurs clients;
- entre I.O.B et sociétés émettrices.

La Commission dispose, pour son fonctionnement, d'un secrétariat doté de services administratifs et techniques, composés :

- d'un secrétaire général;
- de conseillers placés auprès du président;
- de trois (3) directions (affaires juridiques et administratives, opérations et informations financières, développement et surveillance du marché).

Les ordres de vente représentent 60,17 % de l'ensemble des ordres présentés sur le marché.

Le graphe ci-après illustre la portion de chaque catégorie d'ordres :



A titre de rappel, durant l'année 2004, 820 ordres ont été présentés sur le marché ce qui exprime une baisse en 2005 de 72,43%.

Les ordres de vente durant l'année 2004 étaient de 676 ordres, soit 82% du total des ordres présentés durant cette même année .



1-2- Volume de l'offre et de la demande :

Le volume global de l'offre et de la demande généré par l'activité boursière pour l'année 2005 concernant l'ensemble des titres de capital est de : 229 374 actions, réparties comme suit :

TITRES	ACHAT	VENTE
ERIOD SETIF	5000	4
SAIDAL	17 373	17 207
EL AURASSI	178 005	11 780
TOTAL	200 378	28 991

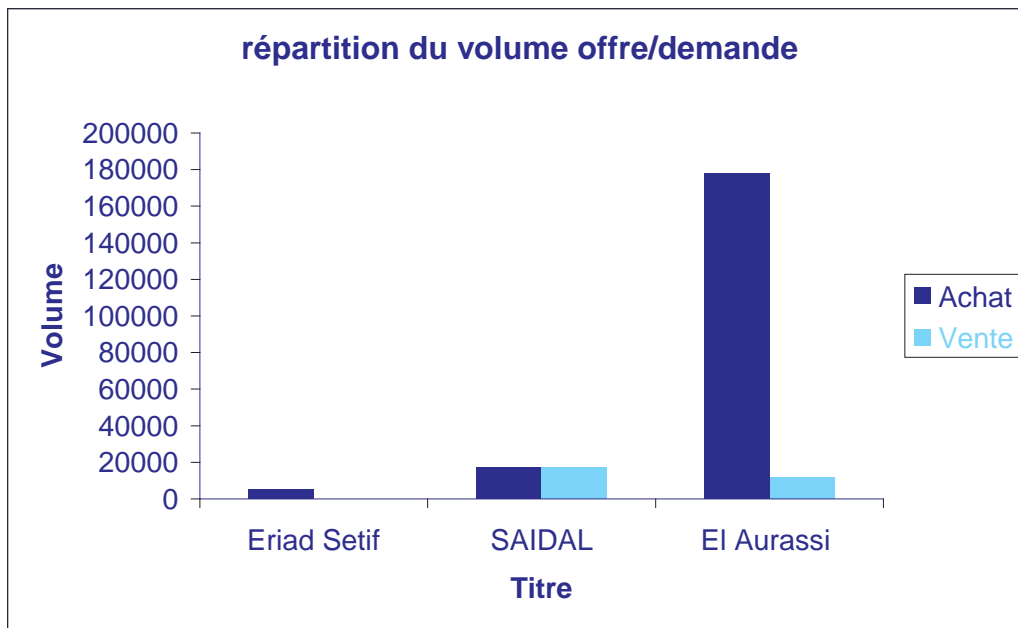
Le tableau ci dessus montre que sur le plan volume et pour chaque titre, le marché est acheteur.

Un volume de 200 378 actions a été présenté à l'achat contre 307 273 actions en 2004 soit une diminution de 34,80%.

L'offre globale enregistrée durant l'année 2005, est de 28 991 actions, contre 104 481 actions pour l'année 2004, soit une diminution de 72,25%.

Quant au volume échangé, le marché n'a pu absorber que 13 487 actions, ce qui représente 6,73% de la demande et 46,52 % de l'offre présentée en 2005.

La répartition du volume de l'offre et de la demande par titre est représentée par le graphe suivant :



1-3- Evolution des cours :

L'analyse de l'évolution des cours est faite à partir de deux indicateurs principaux à savoir :

- **Le niveau des cours** par rapport au cours d'introduction ;
- **La volatilité des cours.**



1-3-1- Le niveau des cours :

Au terme de l'année 2005, les cours des titres SAIDAL et EL Aurassi ont varié dans les fourchettes suivantes :

	2004	2005
Eriad Serif	1000-1050	-
SAIDAL	345-365	345-360
EL Aurassi	260-280	265-300

Quant au titre de capital "Eriad Sétif", comme le montre le tableau ci-dessus, aucun cours n'a été coté durant l'année 2005.

Les fourchettes indiquées ci-dessus montrent une variation des cours à la baisse de 57% pour le titre « SAIDAL » et de 34% pour le titre « EL Aurassi » par rapport aux cours d'introduction qui étaient respectivement de 800DA et 400DA.

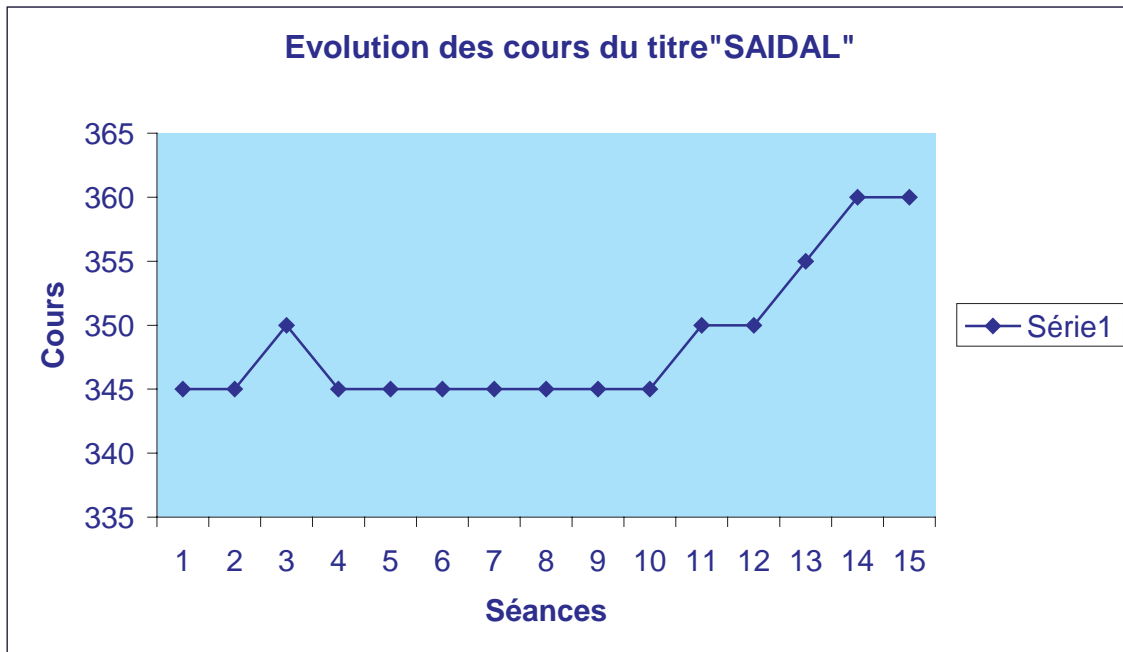
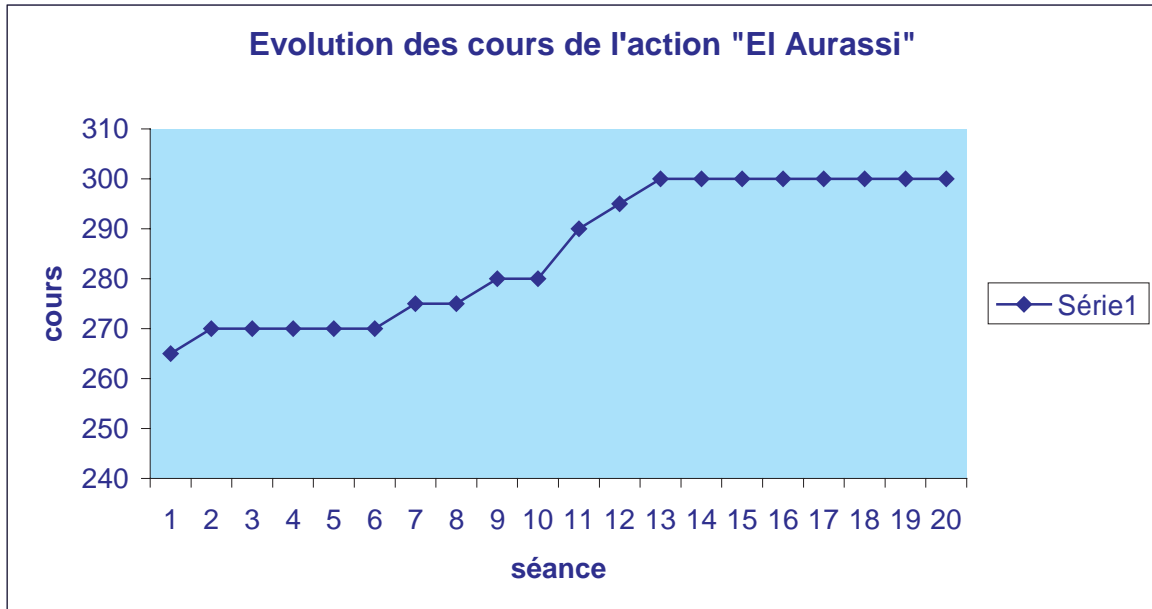
La moyenne annuelle des cours enregistrée durant l'année 2005 est de 290 DA et 349 DA, respectivement pour les titres de capital EL AURASSI et SAIDAL.

1-3-2- La volatilité des cours :

La volatilité qui mesure l'amplitude de la variation des cours cotés durant l'année est arrêtée suivant le tableau précédent comme suit :

- 15 DA pour l'action SAIDAL, contre 20 DA en 2004 ;
- 35 DA pour l'action EL Aurassi, contre 20 DA en 2004.

Quant à l'évolution des cours de ces deux titres, elle est représentée par les graphes suivants :





S'agissant de la fréquence des séances fructueuses enregistrées pour chaque titre sur les 52 séances de l'année, elle se présente comme suit :

- 0 séance pour le titre « ERIAD SETIF » (contre 10 séances en 2004) ;
- 20 séances pour le titre « EL AURASSI » (contre 37 en 2004) ;
- 15 séances pour le titre « SAIDAL » (contre 10 en 2004).

Il y a donc lieu de noter que le nombre de séances infructueuses a été dominant pendant l'année 2005 et ce pour les trois titres cotés. Aussi, le nombre de séances fructueuses a baissé de :

- 100% pour le titre « ERIAD SETIF » ;
- 45,94 % pour le titre « EL AURASSI ».

Il a, par contre, enregistré une hausse de 50 % pour le titre SAIDAL.

1-4- Les transactions réalisées :

Le volume de titres échangés sur le marché a atteint 13 487 actions sur un total de 200 378 actions présentées à l'achat et 28 991 actions présentées à la vente.

Ce volume échangé est très faible comparé à celui de l'année 2004 qui a enregistré un volume échangé de 22 183 actions sur un volume total de 104 481 titres offerts.

A noter que le volume échangé pour chaque titre correspond à :

- 0 titres pour les actions « ERIAD SETIF » ;
- 5245 titres pour les actions « SAIDAL », ce qui représente 38.88% du total échangé ;
- 8242 titres pour les actions « EL AURASSI », ce qui représente 61.11% du total échangé ;

Comparé à l'année 2004, le volume de titres échangés a enregistré :

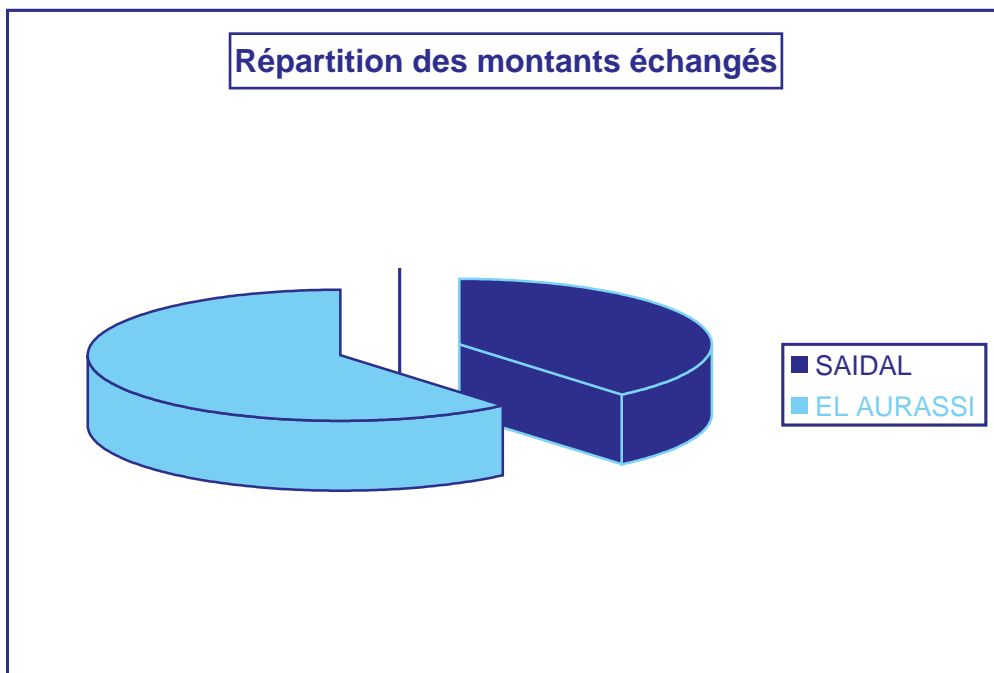
- Une chute de 100% pour Eriad Sétif et de 52,75% pour EL AURASSI ;
- Une appréciation de 194.49% pour SAIDAL.

En termes de valeur échangée, les transactions réalisées ont totalisé un montant de 4 188 200 DA (contre 8.4 millions de DA en 2004), réparti comme suit :

- 2 358 995 DA, pour le titre « EL AURASSI », soit 57.70% du montant total, (contre 4.7 millions de DA en 2004) ;
- 1 829 205 DA, pour le titre « SAIDAL », soit 42.3% (contre 0.6 millions de DA en 2004) ;
- 0 DA pour le titre « ERIAD SETIF » (contre 3 millions de DA en 2004).

TITRE	VALEUR ECHANGEES (DA)
ERIAD SETIF	0
EL AURASSI	2 358 995
SAIDAL	1 729 205
Total	4 188 200

Le graphe suivant illustre la part de chaque titre par rapport au montant total échangé :

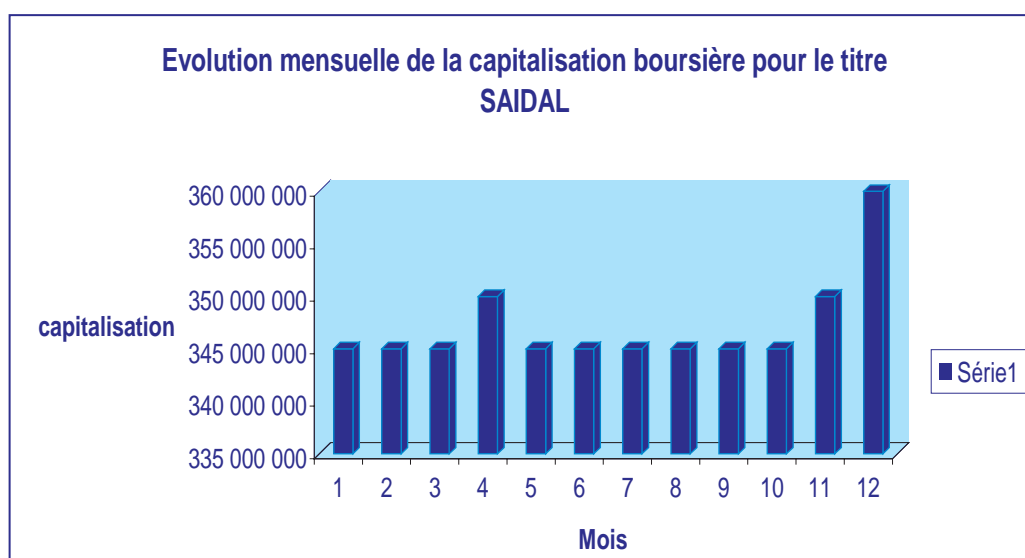
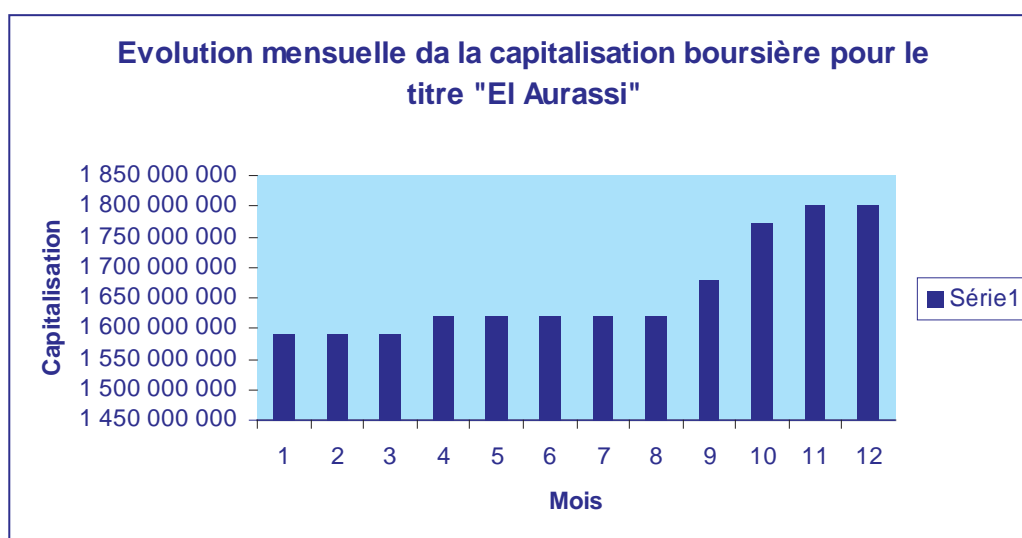


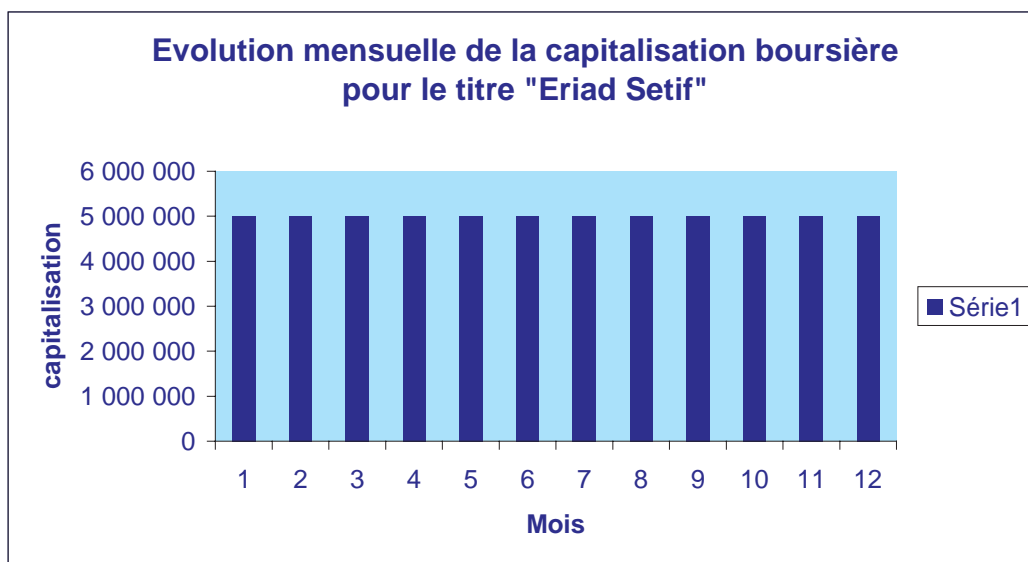
1-5- La capitalisation boursière :

Au terme de l'année 2005, la capitalisation boursière a atteint un montant de 10 400 000 000 DA réparti comme suit :

- 1 800 000 000 DA pour le titre « EL AURASSI ».
- 5 000 000 000 DA pour le titre « ERIAD SETIF » ;
- 3 600 000 000 DA pour le titre « SAIDAL ».

L'évolution mensuelle de la capitalisation boursière pour chaque titre coté est représentée par les graphes suivants :





1-6- Evènements sur titres :

La bourse a procédé durant l'année 2005 à la mise en œuvre de la décision de l'Eriad Sétif de « spliter » son titre (division par cinq).

Depuis la séance n° 517 du 05/12/05, les transactions sur le titre « Eriad Sétif » se font sur la base d'un nominal de 200 DA au lieu de 1000 DA.



2- LE MARCHE OBLIGATAIRE :

Le marché obligataire a connu d'importantes émissions durant l'année 2005. C'est ainsi que sept emprunts obligataires ont été émis au cours de cette année.

Un montant de 62,72 milliards de dinars a été levé en 2005 contre un montant de 44,89 milliards de dinars en 2004, soit une évolution de 40%.

Cette importante évolution traduit le recours croissant des grandes entreprises au financement par le marché obligataire.

Ainsi, ce dernier commence à devenir une réalité dans le système financier algérien.

2-1- Opérations réalisées :

2-1-1- Emprunts obligataires de SONELGAZ :

La société SONELGAZ a effectué deux émissions obligataires. La première a eu lieu au mois de mars 2005 et la seconde durant la période mai-juin 2005. Ces deux emprunts avaient pour objectif le financement des investisseurs liés à la production de l'électricité ainsi qu'au transport et à la distribution de l'électricité et du gaz. Le premier emprunt émis a introduit, pour la première fois, des échéances allant jusqu'à 11 ans.

Il y a lieu de relever à ce niveau un allongement dans les échéances des emprunts obligataires émis qui va ainsi dans le sens du rôle de financement à long terme du marché obligataire.

La première émission obligataire portait sur un montant de 10 milliards de dinars. Destiné exclusivement aux banques et aux investisseurs institutionnels, cet emprunt comportait trois tranches :

- Une première tranche d'un montant de 1,8 milliards de dinars avec un taux nominal de 3,5% et une maturité de 7 ans. Il s'agit de la réouverture de l'obligation à 7 ans émise au mois de décembre de l'année 2004 ;
- Une deuxième tranche d'un montant de 3,3 milliards de dinars avec un taux nominal de 4,20% et une maturité de 11 ans.

La deuxième émission obligataire portait sur un montant de 15,9 milliards de dinars. Cet emprunt obligataire était destiné au public. Il a connu un fort engouement à tel point que la période de souscription prévue sur un mois a été clôturée 15 jours après son ouverture. Cet emprunt d'une maturité de 6 années est assorti d'un taux annuel progressif (3,50%, 3,75%, 4,00%, 4,25%, 5,00% et 7%).

2-1-2- Emprunt obligataire Air Algérie :

La compagnie Air Algérie est revenue sur le marché financier en 2005 avec l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 12,32 Milliards de dinars. Les fonds levés ont permis à la compagnie aérienne de financer l'acquisition de nouveaux appareils.

Destinées aux banques et aux investisseurs institutionnels, les obligations émises ont une maturité de 6 ans et un taux d'intérêt annuel de 4%.

2-1-3- Emprunt obligataire Algérie Télécom :

Il s'agit, pour cette société, du premier recours au marché financier.

Algérie Télécom a émis un emprunt obligataire d'un montant de 6,50 Milliards de dinars. Les fonds levés sont destinés à financer l'acquisition de nouveaux équipements visant essentiellement à moderniser son réseau de téléphonie mobile.

Destiné aux banques et aux investisseurs institutionnels, cet emprunt comporte deux tranches :

- Une première tranche d'une maturité de 2 années avec un taux nominal de 2,75% ;
- Une deuxième tranche d'une maturité de 3 années avec un taux nominal de 3,00%.

2-1-4- Emprunt obligataire ENAFOR :

L'entreprise nationale de forage, filiale de SONATRACH , intervenant dans le secteur para pétrolier, a également eu recours pour la première fois au marché obligataire en lançant un emprunt d'un montant de 8 Milliards de dinars.

Destiné également aux banques et aux investisseurs institutionnels, cet emprunt comporte deux tranches :

- Une première tranche d'un montant de 4,08 Milliards de dinars avec un taux nominal de 3,00% et une maturité de 5 ans ;
- Une deuxième tranche d'un montant de 3,92 Milliards de dinars avec un taux nominal de 3,50% et une maturité de 6 ans.

A signaler que cet emprunt bénéficie de la caution personnelle et solidaire de la société SONATRACH et ce, pour l'intégralité du montant de l'emprunt et des coupons s'y rattachant.



2-1-5- Emprunt obligataire CEVITAL :

CEVITAL est la première société du secteur privé à recourir au marché obligataire pour lever des fonds en vue de financer une partie de son plan de développement sur les trois prochaines années. CEVITAL est un ensemble industriel intégré dont l'activité repose, actuellement, sur le raffinage de l'huile et du sucre. Sa position sur le marché des produits alimentaires de base est quasi dominante.

L'emprunt émis était d'un montant de 5 Milliards de dinars, adossé à une garantie constituée par des hypothèques et des nantissements sur les biens immobiliers et équipements de la société.

Il comporte deux tranches assorties d'une option « d'encaissement par anticipation » au gré du détenteur au bout de la 3ème année pour les obligations de la première tranche et de la 4ème année pour les obligations de la 2ème tranche.

Les obligations de la première tranche ont une durée de 5 ans et un taux nominal de 3,75% ; celles de la deuxième tranche ont une maturité de 06 années et un taux nominal de 4,00%.

Ainsi, le recours croissant des entreprises publiques au marché obligataire commence à exercer un effet positif sur le secteur privé. L'entrée de CEVITAL sur ce marché marque le passage d'une situation d'attente (du secteur privé) à une volonté d'implication dans l'émergence du marché financier en Algérie.



3- INFORMATION PERIODIQUE ET PERMANENTE :

En vertu du règlement COSOB n° 2000-02 du 02 janvier 2000, les sociétés cotées sont tenues de publier leurs états financiers semestriels et annuels ainsi que l'opinion du ou des commissaire(s) aux comptes sur la sincérité et la régularité desdits états. Elles sont également tenues de porter à la connaissance du public toute information importante ou événement affectant l'activité ou la situation financière de la société.

Au cours de l'année 2005, il n'a pas été constaté d'amélioration majeure dans la publication et la diffusion d'informations destinées aux actionnaires et au public en général. Les sociétés cotées continuent de se limiter à l'insertion de communiqués de presse dont le support de diffusion et le nombre de parutions ne permettent pas une diffusion assez large et effective de l'information. Exception faite de l'EGH El Aurassi qui a fourni un effort en la matière et ce, en diversifiant les supports de diffusion et le nombre de parutions (assemblée générale mai 2005).

Les communiqués de presse publiés portaient sur la convocation des assemblées générales, les principaux états financiers (actif – passif – TCR) accompagnés des modalités et détails de paiements des dividendes etc.

En matière d'information importante diffusée par les sociétés cotées, l'année 2005 a été marquée par :

- La décision prise par le fonds algéro koweïtien d'acquiescer à une participation dans le capital social de l'EGH El Aurassi ; cette opération fut gelée par la suite à la demande de ce même fonds.
- Le changement opéré à la direction générale de la société ERIAD Sétif.



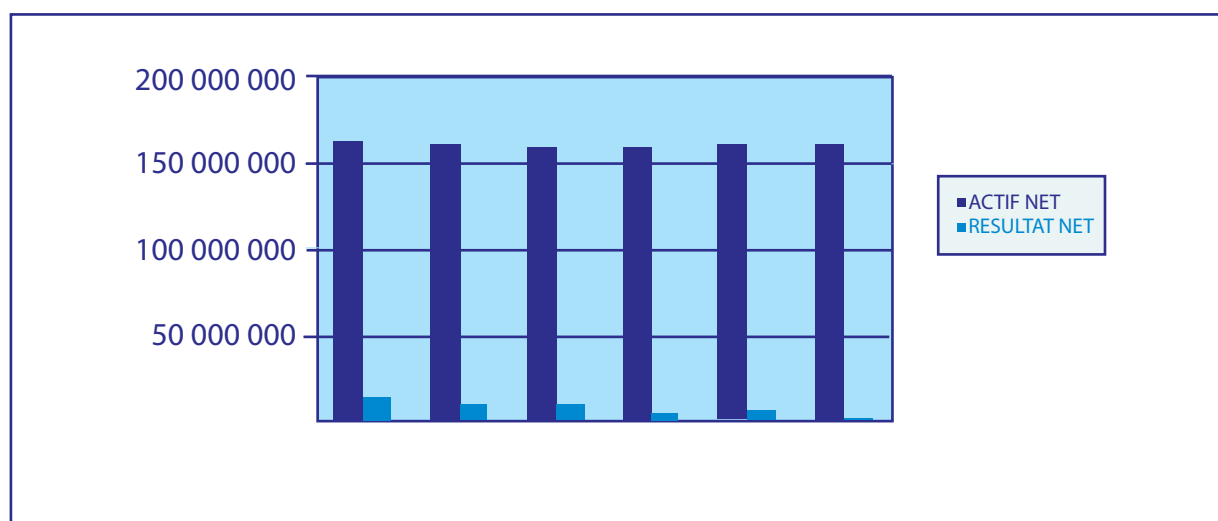
4- LES OPCVM :

Le secteur des OPCVM n'a connu aucune évolution en 2005. La seule SICAV existante, « CELIM » agréée en 1998 n'est toujours pas ouverte au public et ce, malgré la disponibilité de titres - essentiellement des titres de créances - lui permettant de constituer un portefeuille de titres suffisant en vue de son ouverture au public.

La société a enregistré une baisse significative de son résultat (67%) durant cet exercice, imputable, selon son gestionnaire, à la faiblesse des taux de placement qui ont chuté à 2,5% en 2005 contre 5% en 2004.

Les résultats de la SICAV CELIM ainsi que son actif net ont évolué comme suit :

Evolution des résultats de la Sicav Célim						
indicateurs	2000	2001	2002	2003	2004	2005
actif net	161 871 927	160 500 370	158 426 298	157 470 669	160 083 901	160 154 600
résultat net	11 618 935	9 473 205	8 049 781	3 454 322	4 628 081	1 525 939



LES INTERMEDIAIRES EN OPERATIONS DE BOURSE (IOB):

1-1- Agrément des IOB et inscription des négociateurs :

Suite aux six (06) agréments en qualité d'intermédiaire en opérations de bourse délivrés par la COSOB durant l'année 2004, plusieurs inscriptions de négociateurs ont été enregistrées durant l'année 2005 et ce pour la BNA, le CPA, la BDL et la CNEP Banque.

BANQUE	DATE D'INSCRIPTION	N°DECISION COSOB
BNA	28/07/05	05/009
CPA	28/07/05	05/010
BDL	28/07/05	05/011
CNEP Banque	19/10/05	05/012
	19/10/05	05/013

A noter qu'aucune demande d'agrément en qualité d'intermédiaire en opérations de bourse n'a été reçue par la Commission durant l'année 2005.

1-2- Habilitation des teneurs de compte-conservateurs de titres (TCC) :

L'année 2005 n'a enregistré qu'une seule demande d'habilitation en qualité de teneur de compte-conservateur de titres émanant de la BNP Paribas El Djazair, à laquelle la Commission a réservé une suite favorable en date du 17 novembre 2005.

1-3- Inspections :

Afin de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires régissant les intermédiaires en opérations de bourse ainsi que les teneurs de compte-conservateurs de titres, les services de la direction du développement et de la surveillance du marché ont effectué des missions d'évaluation auprès des teneurs de compte-conservateurs de titres habilités et des intermédiaires en opérations de bourse agréés par la COSOB, à savoir : la BDL, la BNA, le CPA, la CNEP Banque, la BADR et la BEA.



Ces missions ont porté principalement sur l'évaluation de la mise en place des structures IOB et TCC, en se basant sur les éléments fournis dans les dossiers d'agrément et d'habilitation.

Ces missions ont abouti aux conclusions suivantes :

•**En matière de moyens humains :**

Toutes les banques agréées et/ou habilitées disposent d'une à deux personnes affectées à chacune des structures IOB et TCC ;

•**En matière de moyens matériels :**

Les structures IOB et TCC possèdent un minimum de moyens matériels nécessaires au démarrage de leurs activités. Ces moyens doivent être développés dans le futur en fonction de l'évolution du volume d'affaires.

•**En matière de moyens informatiques :**

Les moyens informatiques mis à la disposition des IOB et TCC au sein des banques permettent une prise en charge convenable des deux activités.

Concernant l'acquisition du logiciel de gestion des titres qui représente un outil indispensable pour une gestion performante de l'activité de tenue de compte, hormis la BADR, aucune autre banque n'a encore acquis ce logiciel.

1-4- Sociétés IOB en liquidation :

S'agissant des anciennes sociétés IOB en liquidation pour lesquelles des missions d'inspection ont été effectuées en 2004, un suivi à distance relatif à l'état d'avancement des travaux de liquidation notamment celui relatif à l'apurement des avoirs de la clientèle en titres et en espèces a été réalisé durant l'année.

Par ailleurs, quatre missions d'inspection sur site ont été réalisées auprès de l'UB-Brokerage et de la SOGEFI.

A fin 2005, excepté la SOFICOP, aucun autre intermédiaire en liquidation n'a achevé les travaux de liquidation.

2- DEMATERIALISATION DES TITRES :

La mise en service du dépositaire central des titres et l'entrée en activité des teneurs de compte-conservateurs de titres habilités ont permis le lancement de l'opération de ramassage et de dématérialisation des certificats d'actions et la consécration de l'inscription en compte pour tous les emprunts obligataires lancés ces dernières années.

Ainsi, le nombre de comptes titres ouverts par chaque teneur de compte-conservateur de titres arrêté au 31/12/05 est repris dans le tableau ci-dessous :

TCC	Personnes physiques	Personnes morales	Total 1
BEA	1 107	82	1 189
BNA	1 267	149	1 416
BDL	342	34	376
BADR	831	31	862
CPA	711	44	755
CNEP Banque	1113	21	1 134
BNP Paribas El	100	7	107
Djazair			
Total 2	5 471	368	5 839

Source : Teneurs de comptes habilités

Quant au nombre de titres de capital dématérialisés, arrêté par Algérie Clearing au 31/12/05, l'état se présente comme suit :

TCC	SAIDAL	ERIDAD-SETIF	EL - AURASSI
BADR	18 768	24 315	12 157
BDL	31 259	77 435	28 665
BEA	132 416	977 745	157 526
BNA	55 095	642 910	24 745
CPA	89 729	680 575	31 974
CNEP Banque	13 374	114 545	3 974
Total	340 641	2 517 525	259 041

Source : Algérie Clearing

1-COOPERATION AVEC LES ORGANISMES DE REGULATION :

La Commission, membre de l'Organisation Internationale des Commissions de valeurs (OICV), participe depuis 2001 aux travaux de cette institution notamment à travers le comité des présidents, le comité des marchés émergents et le comité régional (Afrique / Moyen orient).

Dans ce cadre, trois représentants de la COSOB ont participé à la 31ème conférence internationale de l'OICV qui s'est déroulée en avril 2005 à Colombo (Sri lanka).

Les thèmes traités ont porté essentiellement sur :

- Les effets d'introduction des normes IFRS et les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre,
- Les perspectives, les défis, les risques et la régulation des fonds spéculatifs (Hedge funds),
- Les problèmes liés à la transparence et à la régulation des marchés obligataires,
- Les défis liés à la mise en œuvre des principes de l'OICV et leurs effets sur l'amélioration de la protection des investisseurs, la lutte contre la criminalité financière et la réduction du risque systémique.

La Commission qui est également membre de l'institut francophone de la régulation financière (IFREFI) participe depuis 2002, à toutes les manifestations qu'organise cet institut.

Dans ce cadre, trois représentants de la Commission ont participé au séminaire de formation des personnels des autorités francophones de régulation des marchés financiers qui s'est déroulé en juin 2005 à Bruxelles (Belgique).

Les questions traitées ont porté sur :

- L'agrément, le contrôle et les règles de conduite applicables aux PSI (IOB)
- Les travaux récents de l'OICV sur les faillites frauduleuses,
- L'encadrement des agences de notation.

2- COOPERATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MEDA :

- Création d'une SICAV monétaire :

La création d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM : SICAV et FCP) peut contribuer au développement du marché des capitaux comme l'atteste l'expérience de plusieurs pays. Les divers avantages qui caractérisent les OPCVM, à savoir la liquidité, la division des risques, la facilité de diffusion, le montant unitaire réduit des actions à souscrire, militent en faveur de leur création en Algérie. C'est dans la perspective de dynamisation du marché que la COSOB, en collaboration avec MEDA, a initié le projet de création d'une SICAV monétaire. La BNA a été sélectionnée comme promoteur du projet.

Le projet a été mené à terme et a abouti à l'élaboration d'un dossier d'agrément ainsi qu'à la définition des procédures internes de fonctionnement de la SICAV.

Un gestionnaire de la SICAV a bénéficié d'une formation en relation avec le projet auprès d'un gestionnaire d'actifs en France. Le dossier est actuellement à l'étude au niveau du Ministère des Finances en sa qualité d'assemblée générale habilitée à autoriser la création, par la banque publique, d'une SICAV.

- Assistance en ingénierie financière et financement désintermédié :

Dans ce cadre, la COSOB a défini, avec l'appui d'experts du programme MEDA, un programme de formation au profit des cadres des banques publiques portant sur le financement désintermédié .



Dédiée aux intermédiaires en opérations de bourse, aux spécialistes en valeurs du Trésor et aux teneurs de comptes titres, cette formation qui a eu lieu en décembre 2005 a porté sur les obligations, les différents modes d'émission obligataire et le calcul actuariel.

L'objectif visé est la formation au niveau de chaque banque publique d'un noyau d'ingénieurs financiers capables de conseiller les entreprises et de les accompagner dans le montage d'opérations d'émissions obligataires.

- Séminaire sur le fonctionnement de la bourse :

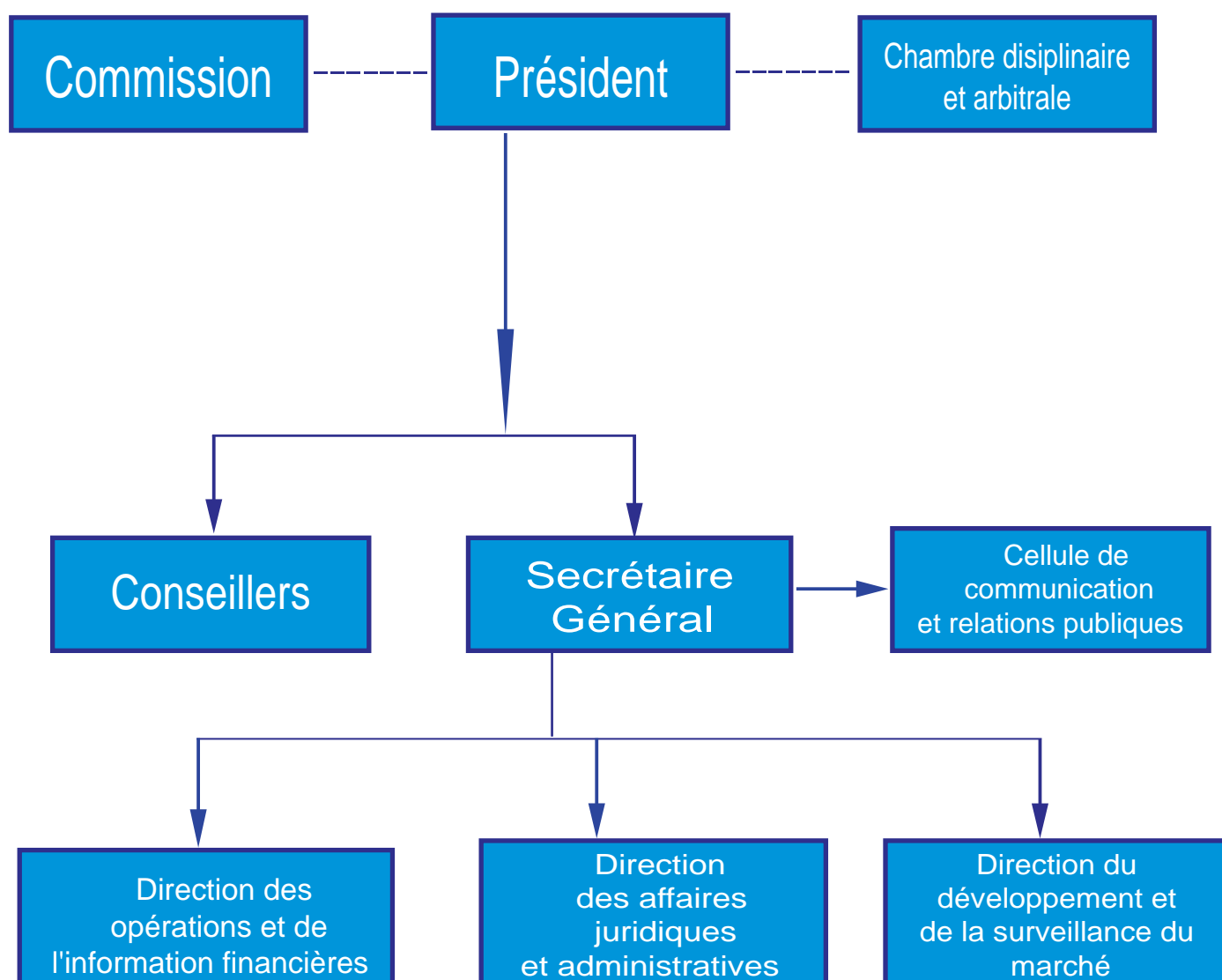
Dans le cadre de l'assistance à la modernisation de la bourse d'Alger, la COSOB, en collaboration avec deux experts du programme MEDA, a organisé un séminaire de formation au profit de tous les intervenants du marché.

Le séminaire, qui s'est déroulé à Alger, du 19 au 21 novembre 2005 a traité le thème suivant :

•L'organisation et le fonctionnement d'une bourse des valeurs mobilières :

L'objectif de ce séminaire est de familiariser les professionnels du marché avec les différents modèles de marché appliqués sur les places boursières notamment en ce qui concerne les systèmes de négociation, de compensation et de règlement-livraison.

Annexe 1 : Organigramme général de la COSOB



Annexe 1 : Quelques indicateurs sur les sociétés cotées

ERIAD sétif (*)							
Indicateurs	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	4 562 842 692	4 682 384 333	6 443 396 999	8 370 063 169	13 390 790 363	20 233 740 828	22 226 849 524
Résultat net	- 1 174 207 401	- 897 744 445	- 1 394 556 002	- 812 872 738	178 193 899	1 598 466 612	2 278 930 736
Dividende versé	Néant	Néant	80,5	115	138	230	230

Groupe SAIDAL (*)							
Indicateurs	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	6 720 842 689	6 578 621 559	6 129 511 715	5 820 808 044	5 264 243 108	4 201 749 206	4 666 786 913
Résultat net	430 555 200	456 231 457	482 290 897	187 339 238	379 810 902	271 109 221	721 774 511
Dividende versé	20	20	24	9	40 et 13,60	20	36

EGH EL Aurassi (*)							
Indicateurs	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	1 643 910 838	1 431 664 408	1 200 788 520	1 134 090 205	949 559 286	888 725 934	763 304 360
Résultat net	472 861 974	356 494 089	301 869 408	249 881 880	198 813 331	174 032 289	174 032 289
Dividende versé	40	35	30	25	22	20	19

(*) états financiers consolidés

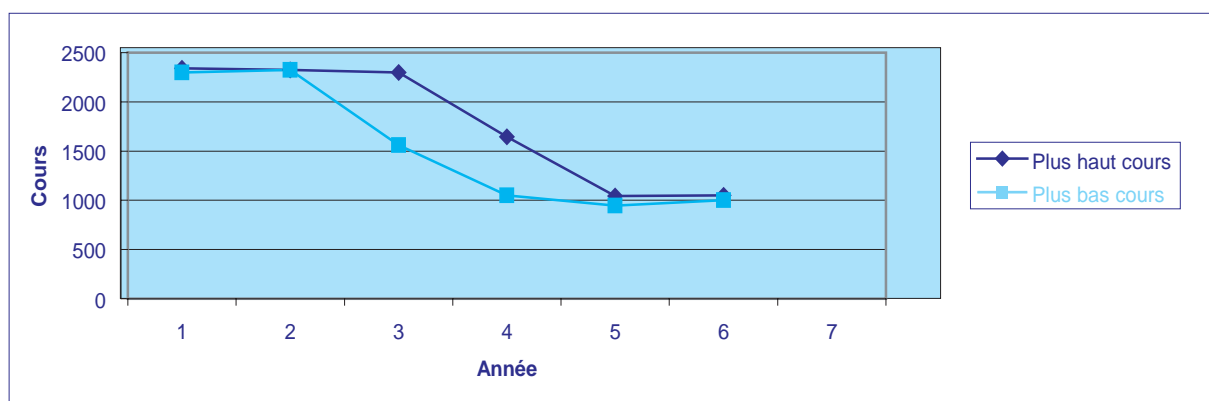
Annexe - 2 - Emprunts obligataires émis durant l'année 2005

SONELGAZ "institutionnels" 1ère tranche (réouverture) 2ème tranche 3ème tranche	10 Milliards de DA 1,8Mds 3,3Mds 4,9Mds	7 ans 9 ans 11 ans	27/12/2011 31/03/2014 31/03/2016	3,50% 4,00% 4,20%	102,43 99,16 96,65	05-01 du 15/03/2005
						05-02 du 27/04/2005
SONELGAZ "grand public"	15,9 Milliards de DA	6 ans	22/05/2011	3,50% 3,75% 4,00% 4,25% 5,00% 7,00%	100	05-02 du 27/04/2005
AIR ALGÉRIE "institutionnels"	12,32 Milliards de DA	6 ans	18/05/2011	4,00%	98,91	05-03 du 02/05/2005
NTP "institutionnels"	5 Milliards de DA	5 ans	20/07/2010	2,75%	102,23	05-04 du 26/06/2005
ALGÉRIE TELECOM "institutionnels" 1ère tranche 2ème tranche	6 ,5 Milliards de DA 3,35Mds 3,15Mds	2 ans 3 ans	13/11/2007 13/11/2008	2,75% 3,00%	99,92 99,75	05-05 du 17/10/2005
						05-06 du 10/11/2005
ENAFOR "institutionnels" "1ère tranche 2ème tranche	8 Milliards de DA 4,08Mds 3,92Mds	5 ans 6 ans	11/12/2010 11/12/2011	3,50% 3,00%	100,09 100,12	05-06 du 10/11/2005
						05-07 du 21/12/2005
CEVITAL institutionnels "1ère tranche 2ème tranche	Milliards de 5 DA 2,930Mds 2,070Mds	5 ans 6 ans	18/01/2012 18/01/2011	3,75% 4,00%	100,34 101,05	
TOTAL	62,72					

Le montant global des emprunts obligataires émis durant l'année 2005 s'éleve à 62,72milliards de DA

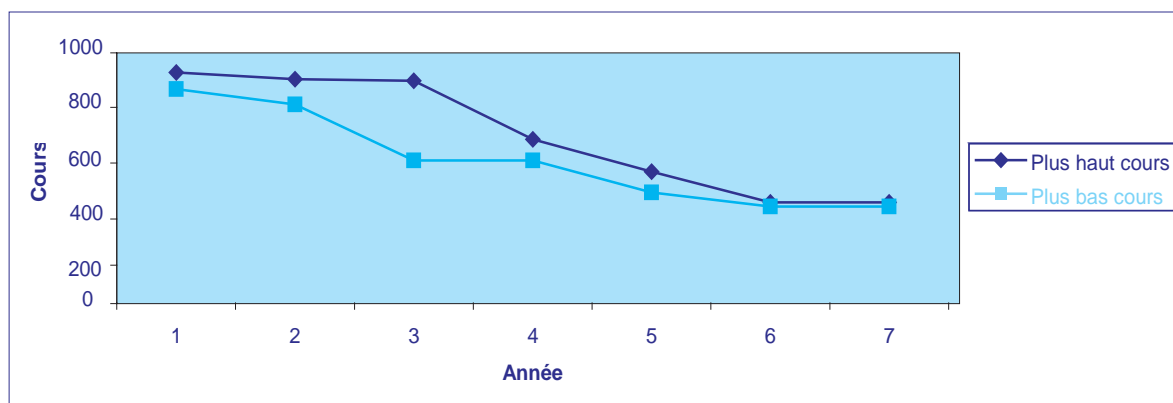
Cours de l'action ERIAD Sétif

Cours / Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Plus haut cours	2340	2325	2300	1645	1045	1050	NC
Plus bas cours	2300	2325	1560	1050	945	1000	NC

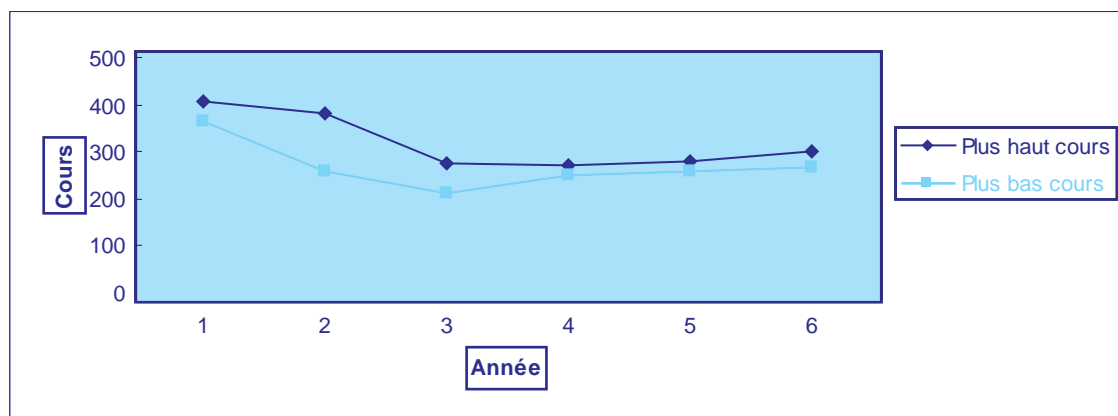


Cours de l'action SAIDAL

Cours / Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Plus haut cours	825	800	795	585	470	360	360
Plus bas cours	765	710	510	510	395	345	345



Cours de l'action EGH EL AURASSI						
Cours / Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Plus haut cours	405	380	275	270	280	300
Plus bas cours	365	260	210	250	260	265



PRESENTATION DES COMPTES DE LA COSOB POUR L'ANNEE 2005

BILAN - 2005 ACTIF

Tableau N° 1

n° des Cpt	Actif	Montant Brut	Amortissement ou provision	Montant Net	Totaux partiels
20	Investissements				122 506 514,92
21	Frais préliminaires				
22	Valeurs incorporelles	321 691,50	188 249,10	133 442,40	
23	Terrains				
24	Installation complexe				
25	Equipements de production	161 693 668,97	39 431 999,80	122 261 669,17	
28	Equipements sociaux	228 908,51	117 505,16	111 403,35	
	Investissements en cours				
	Total 2	162244268,98	39737754,06	122506514,92	122506514,92
	STOCKS				311 344,85
30					
31	Marchandises				
33	Matières et Fournitures	311 344,85		311 344,85	
34	Produits semi-céuvrés				
35	Produits et travaux en cours				
36	Produits finis				
37	Déchets et rebuts				
	Stocks à l'extérieur				
	Total 3	311344,85		311 344,85	311344,85
	CREANCES				65 649 402,65
42	Créances d'investissement	95 000,00		95 000,00	
43	Créances de stock				
44	Créances sur associés et sociétés				
45	Avances pour compte	9 300,00		9 300,00	
46	Avances d'exploitation	455 990,34		455 990,34	
48	Créances sur clients	20 670 872,47	1 103 174,97	19 567 697,50	
40	Disponibilités	45 521 414,81		45 521 414,81	
	Comptes débiteurs du passif				
	Total 4	66752577,62	1103174,97	65649402,65	65649402,65
88	Résultat de l'exercice				
	TOTAL GENERAL	229 308 191,45	40 840 929,03	188 467 262,42	188 467 262,42

BILAN 2005 - PASSIF

Tableau N° 2

<i>N° des Comptes</i>	<i>Passif</i>	<i>Montant</i>	<i>Totaux partiels</i>
	FONDS PROPRES		186 341 358,24
10	Fonds social		
12	Primes d'apports		
13	Réserves		
14	Subventions d'investissement	186 341 358,24	
15	Ecart de réévaluation		
16	Autres fonds propres		
17	Liaisons inter-unités		
18	Résultats en instance d'affectation		
19	Provisions pour pertes et charges		
	TOTAL 1	186 341 358,24	186 341 358,24
	DETTES		2 125 904,18
52	Dettes d'investissement	561 773,48	
53	Dettes de stocks		
54	Détentions pour compte	376 877,40	
55	Dettes envers associés et les sociétés apparentées		
56	Dettes d'exploitation	1 187 253,30	
57	Avances commerciales		
58	Dettes financières		
50	Comptes créditeurs de l'actif		
	Total 5	2 125 904,18	2 125 904,18
88	Résultat de l'exercice		
	TOTAL GENERAL	188 467 262,42	188 467 262,42

TABLEAU DES COMPTES DE RESULTATS

Tableau N°3

N° des Comptes	Désignation des comptes	Montant débit	Montant crédit
70	Ventes de marchandises		
60	Marchandises consommées		
80	MARGE BRUTE		
80	Marge brute		
71	Production vendue		
72	Production stockée		
73	Production de l'entreprise pour elle-même		
74	Prestations fournies		34 087 350,23
75	Transfert de charges de production	1 843 144,02	
61	Matières de fourniture consommées	11 578 980,09	
62	services		
81	VALEUR AJOUTEE		20 665 226,12
81	Valeur ajoutée		20 665 226,12
76	Revenus financiers		
77	Produit divers		
78	Transfert charges d'exploitation		
63	Frais de personnel	22 982 726,42	
64	Impôts et taxes	1 499 622,54	
65	Frais financiers	21 726,07	
66	Frais divers	926 224,03	
68	Dotations aux amortissements et provisions	11 912 944,47	
	TOTAL	37 343 243,53	20 665 226,12
83	RESULTAT D'EXPLOITATION	16 678 017,41	
79	Produits hors exploitation		65 251 457,40
69	Charges hors exploitation	48 573 439,99	
84	RESULTAT HORS EXPLOITATION		16 678 017,41
85	RESULTAT DE LIQUIDATION		
85	Résultat de liquidation		
83	Résultat d'exploitation	16 678 017,41	
84	Résultat hors exploitation		16 678 017,41
880	RESULTAT BRUT DE L'EXERCICE		
889	IMPOT SUR LES BENEFICES		
88	RESULTAT DE L'EXERCICE		



COSOB

COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

Siège de la commission : 17,compagne chkiken-val d'Hydra-ALGER
Tél: 021 59 10 13 - 021 59 10 15 Fax : 02159 10 19 - 021 69 23 41
Email:coso@cosob.com.dz
site web :www.cosob.com.org



COSOB

COMMISSION D'ORGANISATION ET DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE BOURSE

Conception et réalisation Art of Advertising s.a.r.l
51 , rue Abdelkrim Esghir
El Mouradia ,Alger
Tél : 021 69 63 01 / 061 41 25 76



Siège de la commission : 17,compagne chkiken-val d'Hydra-ALGER
Tél: 021 59 10 13 - 021 59 10 15 Fax : 02159 10 19 - 021 69 23 41
Email: contact@cosob.org cosob@cosob.com.dz
site web : www.cosob.com.dz